

a

**FIDA**

**FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**

**Conseil d'administration – Quatre-vingt-deuxième session**

Rome, 8-9 septembre 2004

**ACCORD DE COOPÉRATION**

**AVEC LA**

**DEUTSCHE GESELLSCHAFT FÜR TECHNISCHE ZUSAMMENARBEIT (GTZ)  
GMBH**

1. Le Conseil d'administration est invité à noter que le FIDA a l'intention de conclure un accord de coopération avec la Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit GmbH (GTZ).
2. Conformément à la section 2 de l'article 8 de l'Accord portant création du FIDA, le Conseil d'administration est invité à autoriser le Président à négocier et parachever un accord de coopération entre le FIDA et la GTZ sur le modèle d'accords similaires déjà conclus entre le FIDA et d'autres institutions. Le texte de l'accord négocié et conclu sera soumis au Conseil d'administration pour information à une session ultérieure.
3. Des renseignements généraux sur la GTZ sont présentés en annexe.



## DEUTSCHE GESELLSCHAFT FÜR TECHNISCHE ZUSAMMENARBEIT (GTZ) GMBH

**Création.** La GTZ a été fondée en 1975 en qualité d'entreprise de droit privé détenue par l'État fédéral allemand. C'est une entreprise d'utilité publique. Tout excédent financier est réutilisé pour ses propres projets de coopération internationale en faveur du développement durable.

**Activités.** La GTZ appuie quelque 2 700 projets et programmes de développement dans plus de 130 pays partenaires, principalement dans le cadre de commissions relevant du Gouvernement fédéral allemand.

Son action se fonde sur les motifs et les objectifs de la politique de développement allemande énoncés par le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ). Le développement durable en est le principe directeur, le but étant de développer l'initiative des individus et des organisations dans les pays partenaires sans compromettre la vie des générations futures.

Dans le cadre de la coopération internationale, la GTZ entreprend des tâches de *coopération technique*. Sa mission consiste à diffuser des connaissances techniques mais surtout à transmettre des compétences en matière d'organisation et d'activité économique. Ses services sont de plus en plus demandés pour faciliter le dialogue entre l'État et la société civile et pour assurer une fonction de médiateur dans les conflits d'intérêts à dimension sociale.

Les projets de développement appuyés par la GTZ portent sur des domaines d'action très divers, et notamment sur le développement rural.

**Direction.** Quatre ministères fédéraux sont représentés au Conseil de surveillance de la GTZ: le BMZ, qui est l'actionnaire majoritaire, le Ministère des affaires étrangères, le Ministère des finances et le Ministère de l'économie. Le Président du Conseil de surveillance de la GTZ est Erich Stather, Secrétaire d'état au BMZ.

**Structure.** La GTZ a mis en place une structure de gestion décentralisée et flexible: elle emploie plus de 10 000 personnes dans plus de 130 pays, dont environ 8 500 sont recrutées localement. Un millier de personnes travaillent au siège de l'entreprise, à Eschborn, près de Francfort-sur-le-Main. Des bureaux de la GTZ représentent l'entreprise dans 63 pays. Ils assurent la coordination régionale et sectorielle des projets dans le pays concerné et coopèrent étroitement avec l'ambassade d'Allemagne.

**Finances.** La GTZ a un chiffre d'affaires annuel d'environ 870 millions d'euros. Son principal client est le BMZ. Sur les 866 millions d'euros de chiffre d'affaires réalisé en 2001, quelque 717 millions ont été consacrés à des projets du BMZ.

**Objectifs de la coopération entre le FIDA et la GTZ.** En resserrant leurs liens de coopération, le FIDA et la GTZ entendent contribuer de concert à l'action visant à réduire la pauvreté rurale dans leurs pays partenaires et favoriser les échanges et un brassage d'idées fécond sur des questions d'intérêt commun. La GTZ est une importante organisation de coopération technique qui met en œuvre la plupart des projets de la coopération technique bilatérale allemande. C'est un partenaire non négligeable du FIDA et il est possible de renforcer encore leur coopération et d'accroître le cofinancement (avec des fonds du BMZ) de projets et de programmes communs.

Il est question de renforcer la coopération dans les domaines suivants:

1. Échange d'information sur des sujets d'intérêt commun, tels que:
  - a) principaux secteurs d'action, orientations stratégiques, méthodes d'action, priorités opérationnelles, évolution et changements institutionnels internes, et autres questions d'intérêt commun susceptibles de faire l'objet d'une collaboration;
  - b) domaines prioritaires, stratégies menées, et activités prévues aux niveaux des régions et des pays;
  - c) instruments et méthodes présentant un intérêt commun, comme les outils de planification et d'évaluation de l'impact, les systèmes de gestion des connaissances, etc.
2. Réalisation d'activités communes, telles que:
  - a) mise au point conjointe de portefeuilles, projets et programmes de pays en vue d'améliorer la coordination et d'accroître les complémentarités et l'impact;
  - b) missions conjointes d'évaluation et d'examen des portefeuilles, projets ou programmes de pays; et
  - c) conférences, séminaires, ateliers et autres réunions pour l'échange, la coordination, l'établissement de partenariats et une action conjointe de sensibilisation en faveur de la réduction de la pauvreté rurale.
3. Étude des possibilités et appui en matière de mobilisation des ressources afin de contribuer conjointement aux efforts de réduction de la pauvreté dans les pays partenaires du FIDA et de la GTZ.

